

\*\*\*\*\*

## MESURES TRANSITOIRES POUR LES PARLEMENTAIRES

En application des décisions du CF de mai 2013,  
Le bureau exécutif propose la motion suivante pour le CF de septembre.

D'une part, cette motion confirme que, conformément à leur engagement initial, les parlementaires reverseront 1 300 euros par mois et qu'à partir du nouveau mandat, les parlementaires s'aligneront sur la grille votée par le CF en mai 2013.

D'autre-part, cette motion est destinée à faire cotiser davantage les parlementaires qui bénéficient d'une indemnité plus importante du fait d'une fonction complémentaire au sein de leur institution : président de groupe ou de commission, membre du bureau de l'AN ou du sénat, vice-président de l'AN ou du sénat.

Pendant la période transitoire un parlementaire "de base" reverse 1300 euros.  
Le taux de réduction par rapport à la grille votée en mai est donc de 10,84 %.  
La proposition de cette motion est de suivre la progression de la grille votée en mai, en appliquant cette réduction de 10,84 %.

Cette motion ne traite pas du reversement pour les indemnités provenant d'un autre mandat. Ce point est traité dans une autre motion.

### Motion :

**Jusqu'au renouvellement de leur mandat, les parlementaires reverseront 1 300 euros par mois, conformément à leur engagement initial.**

**A partir du nouveau mandat, les parlementaires s'aligneront sur la grille votée en mai 2013.**

**Les parlementaires qui ont de par leur fonction une indemnité complémentaire cotisent en proportion de leur complément d'indemnité.**

**Selon la grille votée en mai, un député dont l'indemnité est de 5 371, 67 euros, devrait reverser 1 458 euros. Lorsqu'il reverse 1 300 euros, la réduction pour la période transitoire est donc de 10,84 %.**

**La proposition est de répercuter ce taux de réduction à la grille votée en mai 2013 pour calculer le montant des reversements des parlementaires bénéficiant d'une indemnité complémentaire de par leur fonction.**

**Cette motion s'applique au 1er octobre 2013**

Vote de la motion :  
Pour : beaucoup ; Contre : 3

Ci-après :  
La grille de calcul des reversements des parlementaires à titre transitoire.

## Annexe à la motion pour le CF de septembre Mesures transitoires parlementaires

A partir du nouveau mandat, les parlementaires s'aligneront sur la grille votée en mai 2013

**Jusqu'au renouvellement du mandat, les parlementaires reversent 1 300 euros par mois.**

Les parlementaires qui ont de par leur fonction une indemnité complémentaire cotisent au prorata

*Cette grille ne prend pas en compte le cumul des mandats, seulement le complément d'indemnité*

*Bénéficient d'un complément d'indemnité, les parlementaires qui sont :*

*Président de groupe, président de commission, vice-président de l'assemblée ou du sénat,  
questeur, membre du bureau du sénat ou de l'assemblée*

**Cette grille s'applique au 1er octobre 2013**

**Ci-dessous la grille pour ces mesures transitoires**

### Grille des mesures transitoires parlementaires

Selon la grille votée en mai, un député dont l'indemnité est de 5 371,67 euros  
devrait reverser 1 458 euros

Pendant la période transitoire son reversement sera de 1 300 euros

**La réduction pour la période transitoire est donc de 10,84 %**

La proposition est de répercuter cette réduction pour calculer le montant des versements  
des parlementaires bénéficiant d'une indemnité complémentaire de par leur fonction

Indemnités nettes	Grille transitoire		Grille votée en mai 2013	
	taux	Cotisation	taux	Cotisation
5 371,67 €	24,20%	1 300,00 €	27,15%	1 458,00 €
5 500,00 €	24,49%	1 346,00 €	27,47%	1 510,00 €
5 900,00 €	25,36%	1 496,00 €	28,45%	1 678,00 €
6 000,00 €	25,58%	1 534,00 €	28,69%	1 721,00 €
6 500,00 €	26,62%	1 730,00 €	29,86%	1 940,00 €
6 999,00 €	27,63%	1 933,00 €	30,99%	2 168,00 €
7 000,00 €	27,63%	1 933,00 €	30,99%	2 169,00 €
7 500,00 €	28,60%	2 144,00 €	32,08%	2 405,00 €
7 999,00 €	29,53%	2 362,00 €	33,12%	2 649,00 €
8 000,00 €	29,54%	2 362,00 €	33,13%	2 650,00 €
9 000,00 €	31,33%	2 819,00 €	35,14%	3 162,00 €
10 000,00 €	33,02%	3 302,00 €	37,04%	3 703,00 €

#### Calcul automatique du montant du reversement du parlementaire - Période transitoire

Rentrer le net dans la case ci-dessous	Taux	Calcul	A reverser
<b>5 371,67 €</b>	24,20%	1 300,08 €	<b>1 300,00 €</b>